



## Compte-rendu CAPA des psychologues de l'Éducation Nationale Académie de Dijon Mardi 24 mai 2019

### Membres présents pour l'administration :

M. Petitjean (Directeur des ressources humaines de l'académie), M. Monny (Chef de la division des ressources humaines), M. Bollotte (IEN-IO Côte d'Or), Mme Egasse (cheffe de bureau de la DIRH2B), M. Perrault (Chef de service académique de l'information et orientation)

Membres pour le SNES-SNUIPP-FSU : Mmes Gravier Patricia (EDA), Legentil Annick (EDO)

Membres pour le SGEN-CFDT : Mme Guerin (EDO)

***Cette CAPD se tient en formation restreinte, seul-es les représentant-es des grades hors-classe et classe normale non promouvables étant autorisé-es à siéger.***

Après lecture de la déclaration préalable du SNES-SNUipp-FSU (sur le site [http://psyen.fsu.fr/IMG/pdf/decla\\_snes\\_snuipp\\_capa\\_psy\\_en\\_hc\\_24mai2019.pdf](http://psyen.fsu.fr/IMG/pdf/decla_snes_snuipp_capa_psy_en_hc_24mai2019.pdf)), le seul point à l'ordre du jour est abordé.

### ✓ Tableau d'avancement à la hors classe

#### Rappel :

Pour être promouvable à la hors classe, il faut avoir deux ans d'ancienneté dans le 9<sup>e</sup> échelon de la classe normale au 31 août 2019.

Le barème est composé de deux parties : l'appréciation finale de la rectrice et l'ancienneté calculée sur la base de l'échelon en classe normale détenu au 31 août 2019 et de l'ancienneté dans cet échelon à la même date.

Les avis : excellent 145 points, très satisfaisant 125 points, satisfaisant 105 points.

L'ancienneté dans l'échelon : de 0 points pour 2 ans au 9<sup>e</sup> échelon à 160 points pour 9 ans et plus dans le 11<sup>e</sup> échelon.

L'administration évoque un système transitoire mis en place l'an passé pour l'attribution des avis.

Elle explique que, cette année, on trouve trois types de populations parmi les éligibles à la hors classe : celles et ceux qui ont un avis pérenne (donné en 2018), celles et ceux qui ont des appréciations finales après le rendez vous de carrière 2017-2018, et celles et ceux qui n'ont pu être évalués durant la campagne et qui sont promouvables sans avoir obtenu d'appréciation précédemment. Une campagne de recueil d'avis a eu lieu auprès des évaluateurs et les collègues concernés ont été prévenus et ont pu enrichir leur cv sur i-prof.

Les promotions respectent l'équilibre hommes femmes du corps dans l'académie (88 % de femmes). 90 % de femmes sont proposées à la promotion.

27,3 % des collègues psys E.N. dans l'académie sont à la Hors Classe.

**54 psys E.N. sont promouvables** (30 EDA et 24 EDO), dont 16 au 11<sup>e</sup> échelon, 29 au 10<sup>e</sup> échelon et 9 au 9<sup>e</sup> échelon.

**10 promotions sont possibles** (contingent ministériel), soit 18,5 %.

9 psys E.N. promu-es sont au 11<sup>e</sup> échelon (4 avis satisfaisant, 3 avis très satisfaisant et 2 avis excellent) et un-e au 10<sup>e</sup> échelon (avis excellent).

Parmi les promu-es, le plus fort barème est de 225 points et celui du ou de la dernière promue de 195 points.

L'équilibre EDA et EDO a été respecté avec 5 promotions dans chacune des spécialités.

L'accès à la hors-classe des psys E.N. EDA détaché-es sera aussi examiné en CAPD des professeurs des écoles (en juin ou juillet). Dans l'hypothèse où la promotion d'un-e collègue EDA serait aussi acquise dans le corps des PE, une liste complémentaire a été établie afin de ne pas perdre de promotions dans le corps des Psys E.N..

L'administration a entendu la demande formulée l'an dernier par les représentant-es des personnels concernant les critères de départage à égalité de barème. L'ancienneté générale de service (AGS) devient donc le 1<sup>er</sup> critère à barème égal ce qui permet une meilleure prise en compte de l'ancienneté.

Les représentantes SNES-SNUipp-FSU sont intervenues pour contester les avis pérennes mais l'administration a répondu qu'aucun recours n'était possible. Nous rappelons tout de même qu'il avait été dit au ministère que de façon exceptionnelle certains avis pourraient être revus.

Les représentantes SNES-SNUipp-FSU ont attiré l'attention sur le fait que certain-es collègues proches de la retraite risquaient de ne pas pouvoir accéder à la hors classe et donc ne pas dérouler leur carrière sur deux grades. L'administration a accepté d'examiner l'an prochain la situation de ces collègues, en tenant compte de la proximité du départ à la retraite et en fonction de la valeur professionnelle évaluée.

Vos élu-es SNUipp-SNES-FSU à la CAPA :

*Annick LEGENTIL, psy EN EDO*

*Patricia GRAVIER, psy EN EDA*

Pour nous joindre : [psyen.dijon@fsu.fr](mailto:psyen.dijon@fsu.fr)